

CHARGE DE SECURITE EN ERP TYPE L

Le chargé de sécurité pour un ERP de type L (salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles, etc.) correspond à la densité d'occupation utilisée pour dimensionner les dégagements (issues, escaliers) et les moyens de sécurité.

Dans les ERP de type L, la charge d'occupation dépend de l'aménagement :

- Salles avec sièges fixes (ex : théâtre, cinéma)
1 personne = 1 siège
- Salles sans sièges fixes (debout ou assis librement)
1 personne pour 0,5 m² (soit 2 personnes / m²)
- Salles avec tables (type réunion, banquet)
généralement 1 personne pour 1 m² (peut varier selon configuration)

Références réglementaires

Ces valeurs proviennent du Règlement de sécurité contre l'incendie dans les ERP, notamment :

- Articles L et GN
- Instruction technique relative aux effectifs

La charge de sécurité sert à :

- Calculer la largeur des sorties de secours
- Déterminer le nombre d'issues
- Dimensionner les moyens d'évacuation
- Adapter les mesures de prévention incendie

Exemple concret :

Une salle de conférence de 200 m² sans sièges fixes :

$$200 / 0,5 = 400 \text{ personnes max}$$